Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Avis de construction

Requérant : M. Saskara Bektas, Grand-Rue 5, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle no 264, au lieu-dit : "Grand-Rue 5", commune de La Neuveville.

Projet : changement d'affectation pour l'aménagement d'une salle de jeux (jeux d'adresse, paris sportifs) avec fumoir et bar, pose d'une enseigne publicitaire en façade Sud et demande de dépassement permanent des heures d'ouverture jusqu'à 02h les vendredis et samedis.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ "Vieille Ville".

Dérogation : art. 80 LR.

Recensement arch. : objet C, digne de protection, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 février 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 janvier 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Gabriel Mosimann, rue du Lac 4, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : ECE SA, bureau technique CVS, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Projet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure, à la rue du Lac 4, sur la parcelle no 945, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier "Levées-de-Vaux"

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 janvier 2022 au 14 février 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 janvier 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Mme Diane Frei, chemin des Lorettes 31, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Atelieracarchitectes SA, rue du Château 17, 2034 Peseux

Projet : Agrandissement de la maison existante avec la création d'un appartement, l'installation d'une pompe à chaleur et pose de panneaux photovoltaïques, au chemin des Lorettes 31, sur la parcelle no 742, ban de la Neuveville.

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 janvier 2022 au 14 février 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 janvier 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Mme Laure Lehnherr, directrice EJC, Ch. du Signolet 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle no 1550, au lieu-dit : "Chemin du Signolet 3", commune de La Neuveville.

Projet : pose d'une signalétique composée d'un logo et de pictogrammes sur la partie supérieure de la façade Sud et d'inscriptions indicatives sur les portes et sur la partie inférieure de la façade Sud du bâtiment du Signol'air (accueil parascolaire).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZAVV.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 février 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 janvier 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Madame Anne-Marie Hausheer-Hiltpold, *représentée par Monsieur Jeff Gerzner, Bösch 81, 6331 Hünenberg.*

Auteur du projet : Monsieur Jeff Gerzner, Bösch 81, 6331 Hünenberg.

Emplacement : parcelle no 296, au lieu-dit : "Rue du Collège 1", commune de La Neuveville.

Projet : réfection de la peinture de la cage d'escalier et de la buanderie.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier "Vieille Ville"

Recensement arch. : objet C, digne de protection, ACE no 1347 du 17.05.1995 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 février 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 janvier 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

ECOLE PRIMAIRE DE LA NEUVEVILLE
RENTRÉE SCOLAIRE AOÛT 2022
INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

ECOLE ENFANTINE (1ère année)

Les enfants nés entre le 1er août 2017 et le 31 juillet 2018 ainsi que ceux nés entre le 1er août 2016 et le 31 juillet 2017 (pour qui la 1er année a été reportée) commenceront l'école enfantine à la rentrée d'août 2022.

Tous les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu ce formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 / 751 24 79 ou par mail à l'adresse direction@epln.ch d'ici le 27 janvier 2022.

ECOLE ENFANTINE (2ème année)

Les enfants nés entre le 1er août 2016 et le 31 juillet 2017 fréquentant déjà l'école enfantine sont inscrits d'office pour la 2ème année d'école enfantine.

En nous réjouissant d'accueillir cette nouvelle volée d'élèves, nous vous adressons Madame, Monsieur, chers Parents, nos meilleurs messages.

La direction de l'école primaire de La Neuveville

PISCINE DU LANDERON
SAISON 2022 et SUIVANTES

CHERCHE

1 CAISSIERE à TEMPS PARTIEL

Du 14 mai au 11 septembre 2022

Rens: 079 644 00 85

Envois de vos documents Par courriel :
yfr@bluewin.ch

ou

Piscine du Landeron
Case postale 123
2525 le Landeron

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

Commune mixte de Nods

ORGANIGRAMME COMMUNE DE NODS 2022

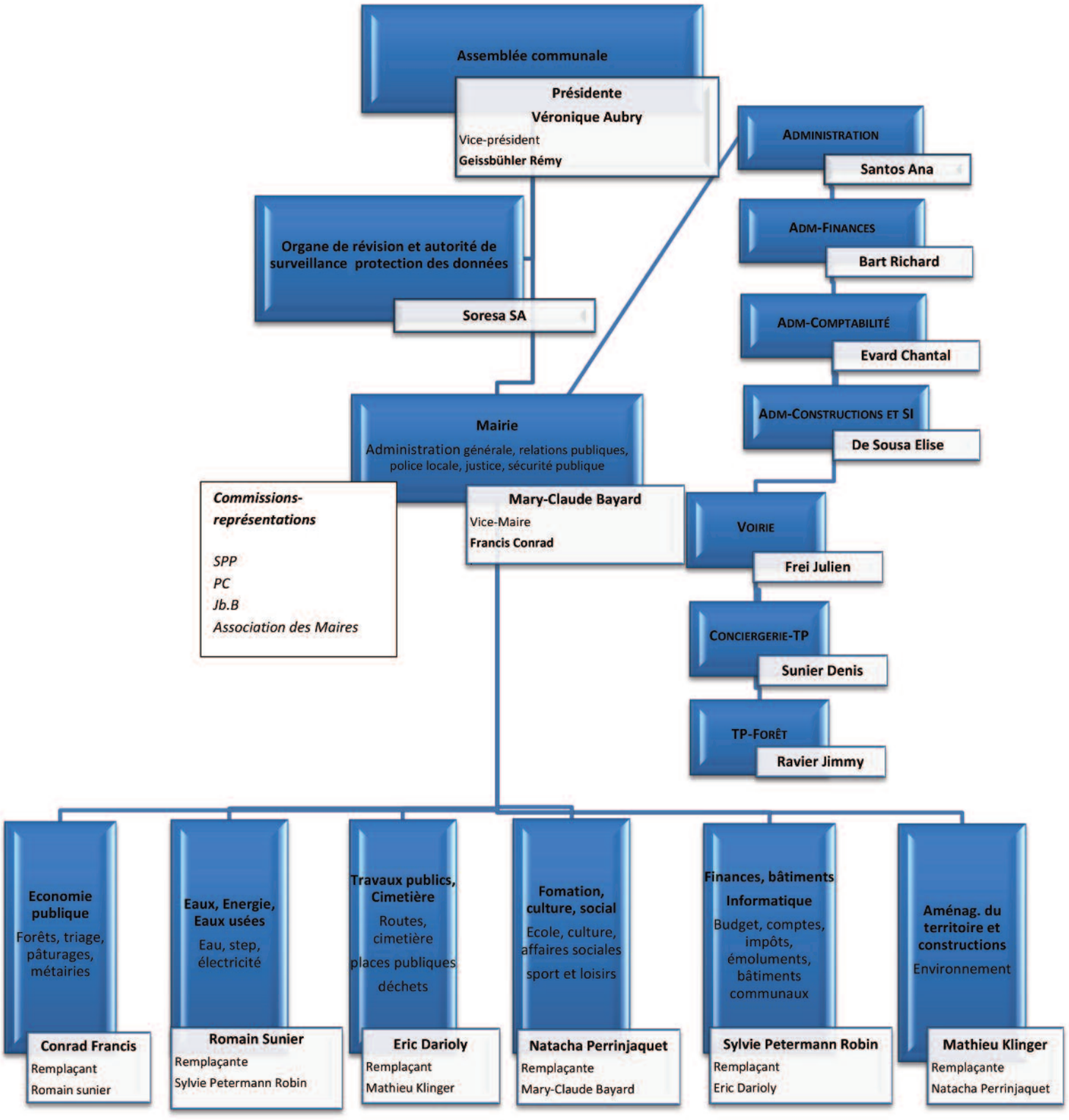

Commissions représentations

Forestière
Triage
Agriculture

Commissions représentations

Services Industriels
SED
SIEL
Charte

Commissions représentations

Cimetière

Commissions représentations

Comm. Scolaires
SSRN
CAJ
ASPON
SDN

Commissions représentations

Constructions

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

Janvier

Samedi	22	8.00 h - 12.00
Lundis	24, 31	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 22 janvier de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

PLACES DE PARC À NODS

Cher visiteur, cher usager des installations touristiques de Nods

Veuillez respecter la signalisation mise en place et parquez-vous sur les parkings indiqués sur le plan ci- dessous en fonction du sport pratiqué :

1 Parking Route de Chasseral
A utiliser en priorité par les skieurs de fond, les adeptes de la peau de phoque et la raquette.

2 Parking du Stand de tir
A utiliser tant par les skieurs que par les adeptes de la peau de phoque ou de la raquette

3 Parking Pierre Grise
Réservé aux utilisateurs du téléski et télébob de Nods

4 Parking de l'ancien Télésiège
Utilisé de préférence par les marcheurs ainsi que par les pratiquants de la peau de phoque en cas d'enneigement correct.

5 Parking de la halle de gymnastique – Uniquement en dehors de l'horaire scolaire
Utilisé de préférence par les marcheurs ainsi que par les pratiquants de la peau de phoque en cas d'enneigement correct.

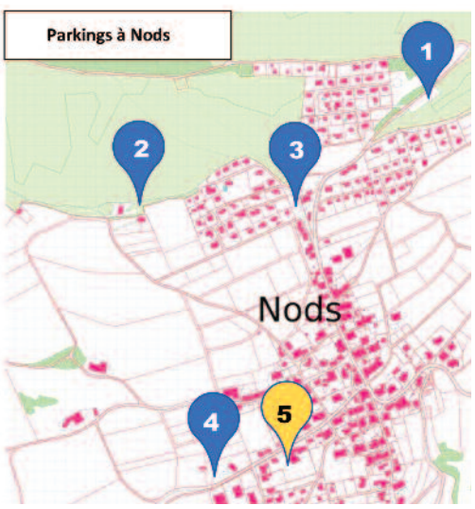

Commune mixte de Nods

COVID - 19

JOURNEE DE VACCINATION A NODS

LUNDI 31 JANVIER 2021

Salle du Battoir de 10h00 – 18h30

(3ème dose BOOSTER)

Une équipe mobile composée d'un médecin et de 2 à 3 infirmières sera à nouveau présente à Nods entre 10h00 et 18h30, non-stop, pour assurer une prestation de proximité et proposer la 3ème dose BOOSTER, à la population du Jura Bernois.

Les personnes n'étant pas encore vaccinées peuvent également profiter de cette occasion pour la 1ère ou la 2ème dose.

Aucun rendez-vous n'est nécessaire.

Commune Mixte de Nods

Avis de construction

Requérant : Bertrand Gagnebin, Route de Chasseral 36, 2518 Nods

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Projet : Aménagement des combles et d'un appartement supplémentaire. Construction d'un garage en façade Ouest. Installation de panneaux photovoltaïques et d'une lucarne en toiture Sud. Installation d'une pompe à chaleur pour l'eau chaude, sur RF 355 du ban de Nods, Route de Chasseral 36, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 21.01.2022

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Peter Reist, Rebstockweg 27, 3232 Ins
Auteur du projet : Niklaus Schmid, Route de Lignières 5, 2518 Nods

Projet : Construction d'un abri pour la voiture, en bois de couleur bois/brun, à toit plat, situé en façade Sud sur RF 164 du ban de Nods, Route de Lignières 5, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 21.01.2022

Administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

Commune de Nods

DÉLÉGUÉ POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Recherche d'un membre

Suite aux récentes modifications au sein du Conseil communal de Nods nous sommes à la recherche d'un(e) délégué(e) pour la commission scolaire.

Si vous êtes intéressé(e) faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt, d'ici au vendredi 4 février 2022. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

CONSEIL COMMUNAL

Un engagement qui a du sens

Devenez bénévole à la Croix-Rouge dans la région Seeland – Jura bernois

Renseignez-vous sans engagement:
032 329 32 72 (Bienne), 032 489 10 03 (Tavannes)
ou benevoles-seeland-jurabernois@crs-berne.ch

crs-berne.ch/benevoles

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Canton de Berne Kanton Bern

Plateau de Diesse

DESSINE-MOI UNE ÉCOLE
COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ENFANTINE, HARMOS 1

Selon la loi sur l'école obligatoire, tous les enfants nés avant le 1er aout 2018 doivent être inscrits à l'école. Leur parcours scolaire débutera le lundi 22 aout 2022 à l'école enfantine.

Les 2 années d'école enfantine font partie des 11 années de la scolarité obligatoire.

Les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Si vous devez inscrire votre enfant et que vous n'avez pas reçu de formulaire d'inscription, veuillez prendre contact avant le 4 février 2022 avec la direction de l'école au numéro 032 315 18 27 ou à l'adresse suivante :

Communauté scolaire du Plateau de Diesse
CP 91
2516 Lamboing

Les parents d'un enfant ayant retardé l'entrée à l'école enfantine doivent également inscrire leur enfant et sont aussi priés de prendre contact avant le 4 février 2022 avec la direction de l'école.

Laura Propizio, directrice
de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable: **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne.
Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Nouvelles de l'administration

Optimisation du plan de continuité des activités

En cas d'incident majeur, tel qu'une panne d'électricité, l'administration cantonale doit pouvoir continuer à fournir des services importants à la population, à l'économie et au monde politique. Le Conseil-exécutif a donc adopté un plan général de mise en œuvre du concept de continuité d'activité de l'administration cantonale et en a confié la responsabilité à la Direction de la sécurité.

La crise du COVID-19 a montré combien les services publics sont importants dans les situations extraordinaires. C'est pourquoi le gouvernement bernois a adopté un projet d'optimisation du concept de continuité d'activité (Business Continuity Management, BCM). Ce plan de mise en œuvre confie à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires de la Direction de la sécurité la responsabilité de procéder à une analyse approfondie des services du canton les plus importants, notamment les services vitaux pour la population, qui doivent être maintenus durablement ou restaurés dans les plus brefs délais après une interruption afin d'établir des priorités selon une vision globale. Ces travaux déboucheront sur des mesures ciblées pour optimiser le dispositif visant à maintenir durablement le fonctionnement de ces services cantonaux dans les situations de crise.

Le but du concept de continuité d'activité est de garantir, même en cas d'incident majeur ou de crise, le fonctionnement des services de l'administration cantonale les plus importants pour les citoyennes et les citoyens, l'économie et le monde politique pendant une période relativement courte, allant de quelques minutes à quelques semaines. La gestion de la continuité des activités complète la gestion des risques : la seconde a pour but de réduire au minimum le risque de panne d'électricité, par exemple, tandis que la première permet à l'administration cantonale de continuer à fournir ses services vitaux si une telle panne se produit et d'éviter ainsi les dommages qui pourraient en découler.

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2021, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	15.04.2022		Vendredi Saint
Lundi	18.04.2022		Pâques
Jeudi-Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1er trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

22 janvier, 5 février, 19 février, 5 mars, 19 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2021 (SECOND TOUR LE 16 JANVIER 2022) POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE – LÉGISLATURE 2022-2025

Présidence de l'Assemblée
Nombre d'électeurs inscrits au registre des électeurs : 1509
Nombre de cartes de légitimation rentrées : 316
Participation : 20.94%
Nombre total de bulletin rentrés : 316
Dont blancs/nuls : 1
Nombre de bulletins valables : 315

EST ELU :

PETIGNAT Pierre, *1954, Diesse, prof. HEP à la retraite – 158 voix – 50.16%*

OBTIENT DES VOIX :

SIMON-VERMOT Raphaël, *1982, Prêles, ingénieur – 157 voix – 49.84%*

• Voies de recours
Ces élections sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA ; RSB 155.21). Un recours peut donc être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 10 jours, le délai commençant de courir le jour suivant l'élection. Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux arts. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs ; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Prêles, le 21 janvier 2022

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance du Règlement d'organistation

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 10 janvier 2022, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté les modifications de l'art. 21 et l'annexe I (répartition des dicastères) de l'ordonnance du Règlement d'organisation. Ces modifications sont entrées en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 14 janvier 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Madame Mélanie Pigozzo, La Chaîne 6, 2515 Prêles.
Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles.
Emplacement : parcelle no 2526, au lieu-dit : "La Chaîne 6", Prêles, Commune de Plateau de Diesse.
Projet : changement d'affectation de l'appartement existant au Nord, 2ème étage, en une chambre d'hôtel et en un appartement-hôtel + modifications intérieures.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : PO "Village ancien".

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 février 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 janvier 2022.
La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. J.-M. Bourquin, La Reposière 5, 2516 Lamboing
Auteur du projet : M. J.-M. Bourquin, Lamboing
Propriétaire foncier : M. J.-M. Bourquin, Lamboing
Projet : Pose d'un deuxième container à usage de stockage avec toit un pan pour panneaux solaires, parcelle no 2371, La Reposière 5, 2516 Lamboing
Zone : Agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 janvier au 13 février 2022, publication dans la FO du 12 janvier 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 14 janvier 2022
Secrétariat communal

PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION – 3e SÉANCE

PAL – Plan d'aménagement local

Conformément à l'article 58 al. 3a de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse organise une séance d'information et de participation publique à propos du nouveau plan d'aménagement local le

Jeudi 3 février 2022 à 19h00
au Battoir à Diesse.

Lors de cette séance d'information et de participation, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions. Ces dernières seront protocolées.

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

Statistique des habitants au 31.12.2021

Habitants	Genre d'annonce	Sexe		
		Féminin	Masculin	Résultat total
Suisses	Etablissement CH	825	822	1647
	Bourgeois CH	96	93	189
	Indigène CH	38	33	71
	Séjour annuel	5	4	9
	Séjour hebdomadaire	2	1	3
Total Suisses		**966**	**953**	**1921**
Etrangers	Etabli C	73	81	154
	Séjour B	22	23	45
Total Etrangers		**95**	**104**	**199**
Résultat total		**1061**	**1057**	**2118**

L'administration communale

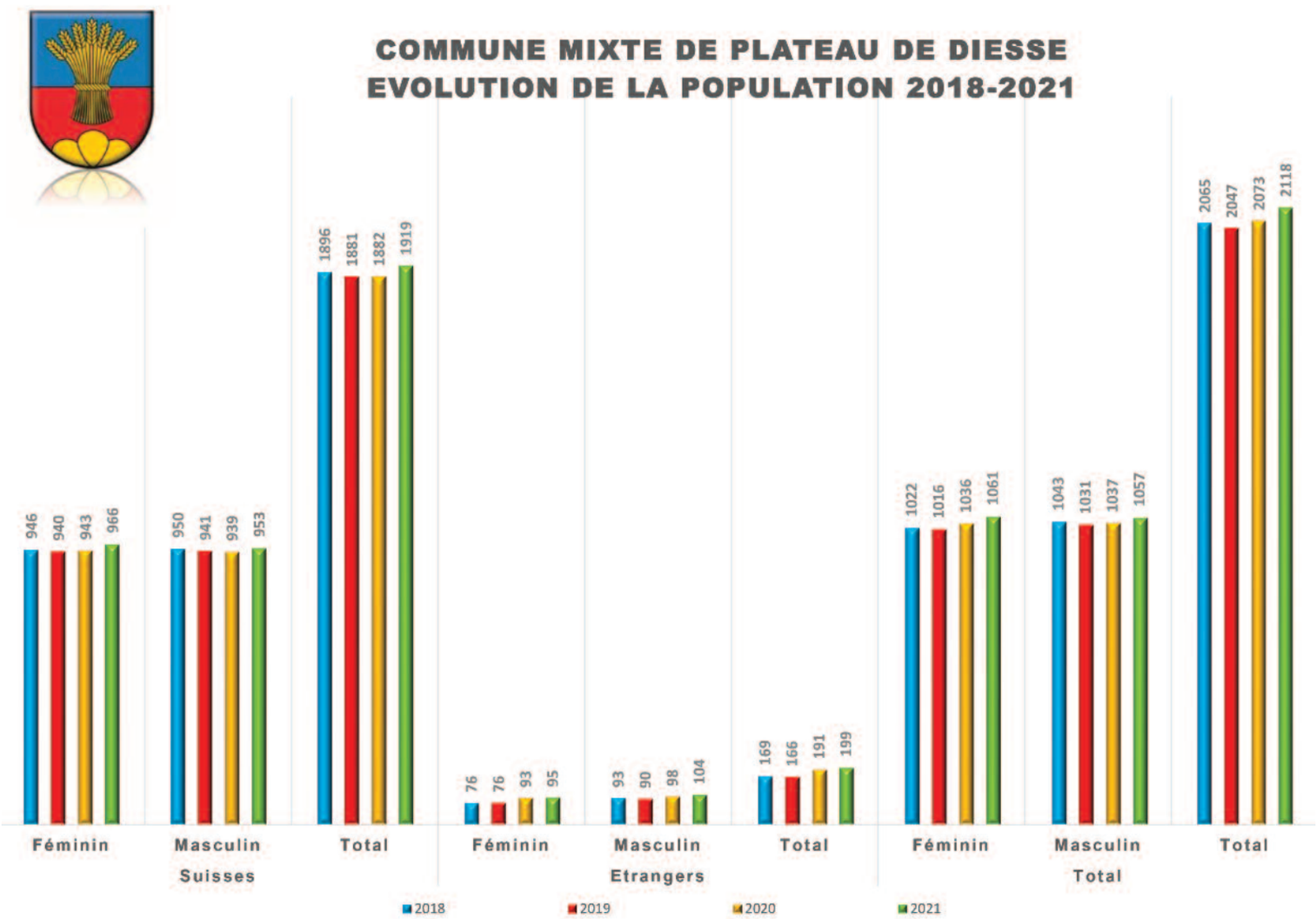

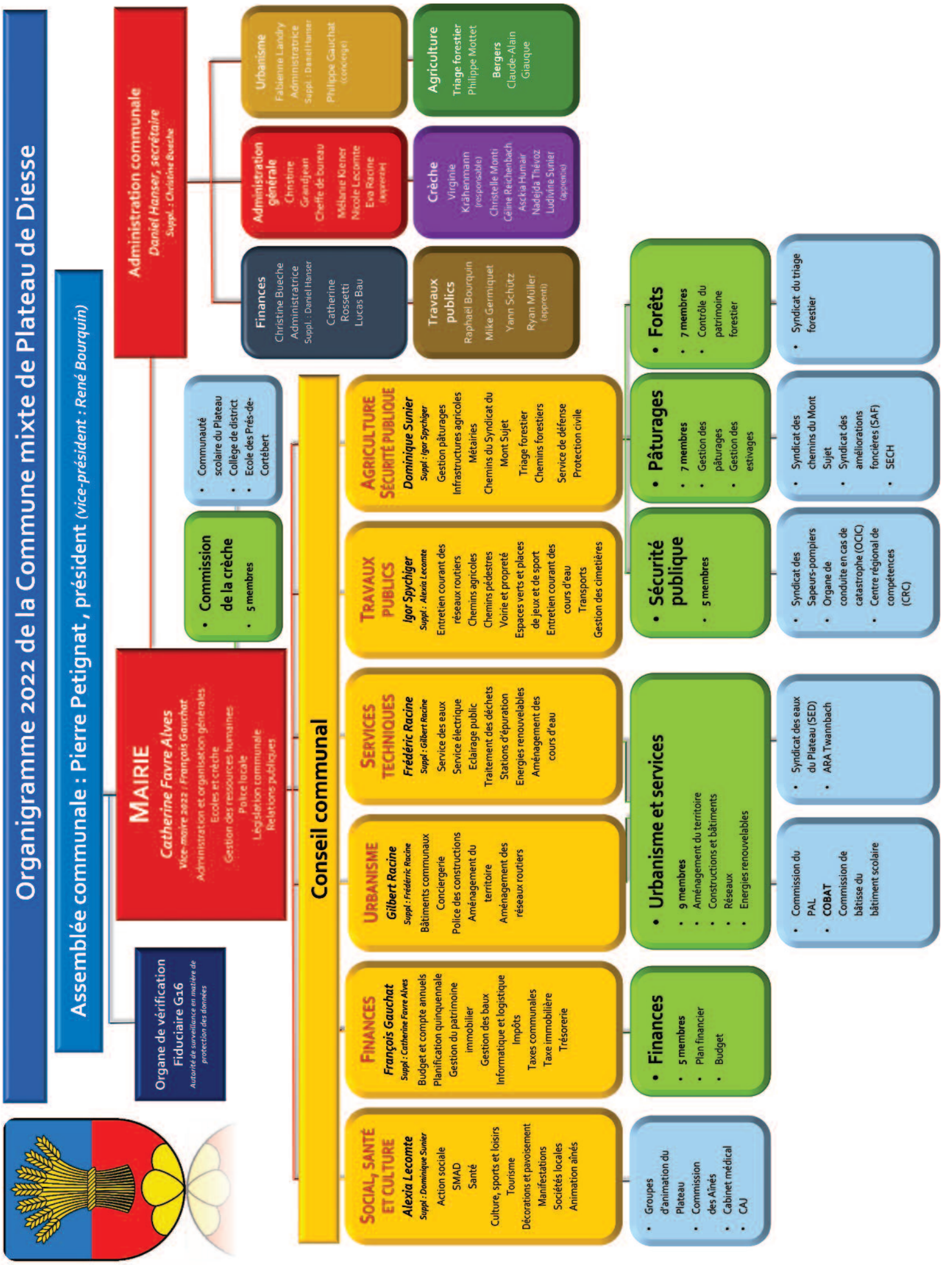
Organigramme 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Assemblée communale : Pierre Petignat, président (vice-président : René Bourquin)
Organe de vérification
Fiduciaire G16
Autorité de surveillance en matière de protection des données
MAIRIE
Catherine Favre Alves
Vice-maire 2022 / François Gauchat
Administration et organisation générales
Ecoles et crèche
Gestion des ressources humaines
Police locale
Législation communale
Relations publiques
Administration communale
Daniel Hanser, secrétaire
Suppl. : Christine Bueche
Finances
Christine Bueche
Administratrice
Suppl. : Daniel Hanser
Catherine Rossetti
Lucas Bau
Administration générale
Christine Grandjean
Cheffe de bureau
Mélanie Kiener
Nicole Lecomte
Eva Racine
(apprentie)
Urbanisme
Fabienne Landry
Administratrice
Suppl. : Daniel Hanser
Philippe Gauchat
(concierge)
Travaux publics
Raphaël Bourquin
Mike Germiquet
Yann Schutz
Ryan Müller
(apprenti)
Crèche
Virginie Krähenmann
(responsable)
Christelle Monti
Céline Reichenbach
Asckia Humair
Nadège Thévoz
Ludivine Sunier
(apprenties)
Agriculture
Triage forestier
Philippe Mottet
Bergers
Claude-Alain Gauque
Commission de la crèche
5 membres
Communauté scolaire du Plateau
Collège de district
Ecole des Prés-de-Cortébert
Conseil communal
SOCIAL, SANTÉ ET CULTURE
Alexia Lecomte
Suppl. : Dominique Sunier
Action sociale
SMAD
Santé
Culture, sports et loisirs
Tourisme
Décorations et pavoisement
Manifestations
Sociétés locales
Animation aînés
FINANCES
François Gauchat
Suppl. : Catherine Favre Alves
Budget et compte annuels
Planification quinquennale
Gestion du patrimoine immobilier
Gestion des baux
Informatique et logistique
Impôts
Taxes communales
Taxe immobilière
Trésorerie
URBANISME
Gilbert Racine
Suppl. : Frédéric Racine
Bâtiments communaux
Conciergerie
Police des constructions
Aménagement du territoire
Aménagement des réseaux routiers
SERVICES TECHNIQUES
Frédéric Racine
Suppl. : Gilbert Racine
Service des eaux
Service électrique
Eclairage public
Traitement des déchets
Stations d'épuration
Energies renouvelables
Aménagement des cours d'eau
TRAVAUX PUBLICS
Igor Spychiger
Suppl. : Alexia Lecomte
Entretien courant des réseaux routiers
Chemins agricoles
Chemins pédestres
Voirie et propreté
Espaces verts et places de jeux et de sport
Entretien courant des cours d'eau
Transports
Gestion des cimetières
AGRICULTURE SÉCURITÉ PUBLIQUE
Dominique Sunier
Suppl. : Igor Spychiger
Gestion pâturages
Infrastructures agricoles
Métairies
Chemins du Syndicat du Mont Sujet
Triage forestier
Chemins forestiers
Service de défense
Protection civile
Groupes d'animation du Plateau
Commission des Aînés
Cabinet médical
CAJ
Finances
5 membres
Plan financier
Budget
Urbanisme et services
9 membres
Aménagement du territoire
Constructions et bâtiments
Réseaux
Energies renouvelables
Commission du PAL
COBAT
Commission de bâtisse du bâtiment scolaire
Syndicat des eaux du Plateau (SED)
ARA Twannbach
Sécurité publique
5 membres
Syndicat des Sapeurs-pompiers
Organe de conduite en cas de catastrophe (OCIC)
Centre régional de compétences (CRC)
Pâturages
7 membres
Gestion des pâturages
Gestion des estivages
Syndicat des chemins du Mont Sujet
Syndicat des améliorations foncières (SAF)
SECH
Forêts
7 membres
Contrôle du patrimoine forestier
Syndicat du triage forestier

Aide aux cas de rigueur : les entreprises bernoises ont reçu un demi-milliard de francs

Le Conseil-exécutif a dressé le bilan 2021 du programme d'aide aux cas de rigueur destiné aux entreprises particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19. Des aides totalisant 504 millions de francs ont été versées à 3836 entreprises bernoises. La majorité des demandes ont émané du secteur de la restauration.

Le programme d'aide aux cas de rigueur s'est terminé fin août 2021. Les grandes entreprises particulièrement touchées pouvaient encore présenter des demandes jusqu'à la fin octobre. Au total, 4226 entreprises ont demandé une aide pour cas de rigueur. Les demandes ont été acceptées en tout ou en partie dans 3836 cas, soit 91% des cas. Au 31 décembre 2021, toutes les demandes avaient fait l'objet d'une première décision au moins. Dans presque tous les cas, les décisions sont déjà entrées en force ; seul un petit nombre de recours sont encore pendants.

En 2021, les entreprises bernoises ont reçu des aides pour cas de rigueur totalisant 504 millions de francs. La somme moyenne allouée aux petites entreprises, c'est-à-dire celles qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 5 millions de francs, s'élève à 68 000 francs, celle allouée aux grandes entreprises (chiffre d'affaires annuel supérieur à 5 millions de francs) à 1,7 million de francs. L'aide aux cas de rigueur est financée en majeure partie par la Confédération. Pour sa part, le canton de Berne a injecté 75 millions de francs dans ce programme.

Principal secteur touché, la restauration

45% des demandes ont émané du secteur de la restauration, suivi du commerce de détail (15%) et du secteur des sports et des loisirs (7,4%). Dans 36% des cas, les entreprises concernées étaient basées dans l'arrondissement administratif de Berne-Mittelland, ce qui n'est pas surprenant car 40% des entreprises bernoises y ont leur siège. Le nombre élevé de demandes provenant de l'arrondissement administratif d'Interlaken-Oberhasli (14%) s'explique par les fortes répercussions de la pandémie sur le tourisme. Les demandes émanant du Jura bernois se sont établies à 5%.

Le programme d'aide aux cas de rigueur du canton de Berne et son organisation

L'aide cantonale aux cas de rigueur s'adressait aux entreprises ayant dû fermer durant 40 jours au moins sur ordre des autorités ou ayant perdu plus de 40% de leur chiffre d'affaires en raison de la pandémie. Les entreprises qui remplissaient tous les critères recevaient un soutien pour couvrir leurs coûts fixes. Le programme d'aide aux cas de rigueur était financé selon les modalités suivantes : le canton de Berne prenait à sa charge 30% des aides accordées aux petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 millions de francs) tandis que la Confédération finançait les 70% restants ainsi que les contributions en faveur des grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de francs).

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE), qui avait la charge du programme, a dû assimiler rapidement des connaissances étendues dans un domaine d'activité nouveau, mettre en place une organisation dédiée dans des délais très courts ainsi que recruter et former un grand nombre de personnes qualifiées. Placé sous la direction du secrétaire général, un comité ad hoc composé de représentantes et de représentants des cadres de l'Office de l'économie, de la Promotion économique du canton de Berne ainsi que du service des finances, du service juridique et du service de communication du secrétariat général a piloté la mise en œuvre à un rythme quotidien et hebdomadaire. Au total, plus de 100 personnes (70 équivalents-plein temps) ont travaillé pour mettre en œuvre le programme d'aide aux cas de rigueur en 2021. Ces travaux ont pu être effectués en grande partie numériquement, grâce au développement rapide d'un logiciel. Un dispositif visant à éviter les abus a été élaboré et appliqué, en étroite concertation avec le Contrôle des finances du canton et le Contrôle fédéral des finances. Aucune des vérifications réalisées à ce jour au niveau cantonal ou fédéral n'a mis en évidence d'indice d'abus ou de non-respect des conditions fixées par la Confédération. Globalement, la procédure d'exécution appliquée par le canton de Berne dans un contexte difficile a démontré son efficacité et sa qualité.

Le nouveau modèle d'imposition des véhicules routiers ménage l'économie et l'environnement

Le Conseil-exécutif recommande aux électrices et aux électeurs d'approuver la modification de la loi sur l'imposition des véhicules routiers, qui offre un avantage fiscal aux détenteurs et détentrices de véhicules légers et peu polluants. En parallèle au nouveau modèle d'imposition, les recettes de l'impôt sur les véhicules à moteur augmenteront de 40 millions de francs. En contrepartie, les impôts cantonaux pour les personnes physiques baisseront d'autant. Le canton ne réalisera donc pas de recettes supplémentaires et l'imposition globale n'augmentera pas. Les recettes de l'impôt sur les véhicules à moteur continueront d'être affectées intégralement à des mesures dans le domaine de la circulation routière.

Le 13 février 2022, les électrices et les électeurs bernois se prononceront sur la modification de la loi sur l'imposition des véhicules routiers. Cette révision vise à rendre plus écologique l'impôt sur les véhicules à moteur et à inciter les citoyennes et les citoyens à opter pour des véhicules plus respectueux de l'environnement. *"Le projet est équilibré sur le plan politique. Il contribue à la lutte contre le changement climatique et améliore l'attractivité du canton"*, a estimé Philippe Müller, directeur de la sécurité, qui a présenté le projet aux médias au nom du Conseil-exécutif. La modification de la loi, qui s'appuie sur une motion, a été approuvée à une large majorité par le Grand Conseil le 16 juin 2021. Un référendum a été lancé contre cette décision.

Imposition désormais calculée en fonction du poids et des émissions de CO2

Actuellement, les véhicules sont imposés uniquement en fonction de leur poids, qui plus est avec un barème dégressif. Ce système n'est pas judicieux sur le plan écologique et ne respecte pas le principe du pollueur-payeur. La modification de la loi prévoit que les voitures de tourisme et les voitures de livraison soient imposées à la fois en fonction de leur poids et de leurs émissions de CO2. Si les émissions de CO2 d'un véhicule sont faibles, voire nulles, la part d'impôt correspondante sera relativement faible ou nulle. Pour les motocycles, motocycles légers, quadricycles et tricycles légers à moteur, la taxe est calculée selon le poids total du véhicule et la puissance du moteur. La modification de la loi offre donc un avantage fiscal aux véhicules légers et peu polluants, alors que les véhicules lourds et très polluants sont davantage imposés. Ce nouveau modèle est ainsi conforme au principe du pollueur-payeur et répond aux attentes actuelles.

Un projet qui ménage l'artisanat et l'agriculture

La nouvelle loi n'entraîne aucun changement pour les camions, tracteurs, remorques, machines de travail et véhicules agricoles, qui continuent d'être imposés selon les principes actuels. Les poids lourds sont par ailleurs soumis à la redevance fédérale sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. En raison de leur utilisation commerciale, les voitures de livraison sont elles aussi soumises à un régime particulier. Elles sont certes imposées en fonction de leur poids et de leurs émissions de CO2 mais des barèmes inférieurs sont appliqués. Le projet tient ainsi compte de l'artisanat et évite des répercussions négatives sur l'économie bernoise. Les véhicules à caractère historique (oldtimers) font l'objet d'une imposition plafonnée. Les cycles, cyclomoteurs et véhicules assimilés, de même que les monoaxes et les remorques agricoles restent exonérés de cet impôt. Enfin, les dameuses en sont désormais exemptées.

Affectation des recettes conforme au but de l'impôt
En parallèle au nouveau modèle d'imposition, le Conseil-exécutif et une nette majorité du Grand Conseil entendent augmenter de 40 millions de francs le produit de l'impôt sur les véhicules à moteur. Ainsi, l'impôt se situerait légèrement au-dessus de la moyenne des cantons. Les recettes de l'impôt devront toujours être affectées aux mesures liées à la circulation routière. Les moyens devront notamment être investis dans la construction et l'entretien des routes, dans la sécurité routière, dans la protection de l'environnement et dans la protection contre les nuisances sonores. L'ensemble des usagers de la route en profiteront.

Augmentation des impôts sur les véhicules à moteur, baisse des impôts pour les personnes physiques

La révision ne génèrera pas de recettes supplémentaires pour le canton. En effet, comme le prévoit la loi, les recettes additionnelles issues de l'impôt sur les véhicules routiers permettront de réduire d'autant les impôts cantonaux pour les personnes physiques. Bon nombre d'automobilistes ne sentiront guère les effets de la révision sur leur budget.

Amélioration de l'attractivité du canton

La réduction de la charge fiscale des personnes physiques renforcera la compétitivité et l'attractivité du canton de Berne comme lieu de vie et de travail. *"Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont élaboré une solution pertinente et moderne, qui tient compte des intérêts de l'économie et des enjeux écologiques"*, a déclaré le conseiller d'État Philippe Müller à propos du projet de loi.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Fermeture annuelle
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Fermeture hivernale.
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	29.1	20h30	La Nouvelle Colombière
Dimanche	30.1	17h00	La Nouvelle Colombière
Vendredi	4.2	20h30	Bruno Coppens
Samedi	19.2	20h30	Paetschwork Quartet
Samedi	5.3	20h30	Gandstalien
Vendredi	18.3	20h00	Boogie-Woogie SHOW
Samedi	19.3	19h00	Boogie-Woogie TOUR
Dimanche	20.3	11h00	Boogie-Woogie BRUNCH
Samedi	2.4	20h30	Ted Beaubrun – Haiti
Samedi	23.4	20h30	Heidi Happy
Vendredi	6.5	20h30	Brigitte Rosset

Appel d'urgence

Tél. 117	Police, appel d'urgence
Tél. 118	Feu, appel d'urgence
Tél. 144	Ambulances, appel d'urgence
Tél. 145	Intoxications, appel d'urgence
Tél. 147	Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

13 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 21janvier
16h30 reprise du Cycle I à la maison de paroisse. Bienvenue aux enfants !
17h30 rencontre du Cycle III
Dimanche 23 janvier
10h, célébration œcuménique et régionale à l'église catholique dans le cadre de l'Unité des chrétiens. Bienvenue à tous pour cette matinée en commun !
John Ebbutt, Stéphane Rouèche, Didier Suter, pasteurs
Abbé François-Xavier Gindrat
Mercredi 26 janvier
10h, salle Schwander : groupe de prière et de partage biblique
14h30, chant à la maison de paroisse. Pour le plaisir de chanter !
Dimanche 30 janvier
19h30, recueillement de Taizé à la Blanche église

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Samstag 23. Januar
10.15 Uhr, **Kirche TWANN (!)** : Gottesdienst mit der Beteiligung der Konfirmationsklasse, Miriam Vaucher (Musik) und Pfr. Peter von Salis.
Pikettdienst
20. Dezember bis 13. Februar 2022: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe
La célébration dominicale du 23 janvier 2022 aura lieu à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption et sera œcuménique (Semaine de l'Unité des chrétiens).
Avec certificat COVID 2G + masques.
Bienne : dimanche 23 janvier
10h, célébration œcuménique à l'église du Pasquart.
Avec certificat COVID 2G + masques.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 23 janvier
Célébration oecuménique, 10h, église catholique de La Neuveville, service de voiture
Dimanche 30 janvier
Culte Lac-en-Ciel 10h, église de Nods
Service de voiture
9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 23 janvier
10h, célébration oecuménique à l'église catholique de La Neuveville.
Mardi 25 janvier
9h, lecture biblique et prière à la cure.
Dimanche 30 janvier
10h, Nods, culte régional Plateau, entrée sur présentation du pass Covid.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site
www.labri.ch/agenda

Contact du pasteur Didier Suter :
032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :
9h30 : Partage de la parole (EDS)
10h30 : Culte, louange et prédication